

Québec, le 27 septembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

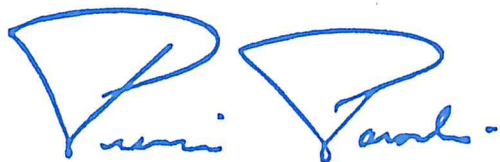
Cher collègue,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Vachon le 9 juin 2016 et signée par 6 710 pétitionnaires. L'intervention réclamée se résume ainsi: « Que des mesures concrètes soient prises pour mettre un terme au suremballage des produits alimentaires dans les épiceries québécoises, dans une optique de réduction des déchets à la source» et « Que le polystyrène actuellement employé de façon abusive dans nos épiceries soit remplacé par des matières à la fois facilement recyclables et biodégradables ».

La *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29) exige que les aliments soient emballés de manière à en assurer leur salubrité. Divers matériaux sont reconnus par Santé Canada pour l'emballage alimentaire et le fabricant est également responsable de démontrer l'innocuité de ses emballages.

La problématique du suremballage des produits alimentaires et de l'utilisation du polystyrène s'inscrit dans une approche globale de développement durable et de réduction des déchets. À cet effet, les lignes directrices proposées dans le cadre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques comportent plusieurs mesures visant à réduire ou valoriser les déchets.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE PARADIS